



HIGH-TECH & MEDIAS

# Apple conteste les accusations de l'ANFR sur l'iPhone 12

## TÉLÉPHONIE

**Selon l'Agence nationale des fréquences, l'appareil émet des ondes électromagnétiques trop puissantes.**

Revers pour Apple. Alors que l'entreprise présentait mardi son nouvel iPhone 15 et plusieurs innovations destinées à relancer les ventes, côté français, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) a interdit la vente de l'iPhone 12, sorti en 2020. Selon elle, l'appareil émet des ondes électromagnétiques trop puissantes, supérieures aux valeurs limites fixées par l'Union européenne.

« L'ANFR enjoint Apple de mettre en œuvre tous les moyens disponibles pour remédier rapidement à ce dysfonctionnement. A défaut, il appartiendra à Apple de rappeler les exemplaires déjà vendus », précise l'autorité dans un communiqué. Elle indique avoir récemment contrôlé les « débits d'absorption spécifique » pour 141 téléphones dont l'iPhone 12. Cette valeur mesure la quantité d'énergie absorbée par le corps humain lorsque l'appareil est tenu en main par son utilisateur.

Concrètement, l'iPhone 12 émet 5,74 watts par kilogramme (W/kg), alors que le seuil limite réglementaire correspondant à l'énergie pouvant être absorbée par le corps humain lorsque le téléphone est tenu à la main est égal à 4 W/kg. Mais Apple conteste les mesures réalisées par l'ANFR. D'après ses propres tests, son produit est tout à fait conforme à la norme en vigueur. L'iPhone 12 est d'ailleurs conforme dans bien d'autres pays, rappelle la marque à la pomme.

L'entreprise américaine précise qu'elle poursuivra ses discussions avec l'agence française des fréquences pour démontrer que l'appareil répond aux normes.

Dans une interview au « Parisien », qui a dévoilé l'information, le ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, Jean-Noël Barrot, explique avoir « confiance » dans le géant de la Silicon Valley pour se mettre en conformité. « Si [Apple] ne le faisait pas, je suis prêt à ordonner le rappel des iPhone 12 en circulation. La règle est la même pour tout le monde, y compris pour les géants du numérique », a-t-il assuré.

### Une question de principe

Il s'agit davantage d'une question de principe que de santé publique. Le ministre précise lui-même que la norme européenne est dix fois inférieure au niveau des émissions qui, selon les scientifiques, peuvent entraîner des conséquences sur les utilisateurs. Selon le ministre, la mise en conformité du smartphone « passe par une simple mise à jour du logiciel ». L'entreprise aura un délai de quinze jours pour rentrer dans les clous. Ce n'est pas la première fois qu'une telle décision est prise pour un modèle de téléphone, mais l'iPhone reste l'un des appareils les plus vendus dans le monde, et c'est une première pour un appareil de la marque à la pomme.

Au-delà des frontières de l'Hexagone, « cette décision pourrait faire boule de neige », menace Jean-Noël Barrot dans « Le Parisien », expliquant que « l'ANFR va transmettre les informations recueillies à tous les Etats membres de l'Union européenne ». Les ventes d'iPhone sont en baisse cette année dans le monde entier. Apple a pris un coup la semaine dernière après que la Chine a apparemment interdit l'usage de ses appareils à ses fonctionnaires, même si Pékin démentait mercredi. En quelques jours, la marque avait perdu près de 200 milliards de dollars de valeur en Bourse. Mardi soir, le titre a clôturé sur un recul de 2 % au Nasdaq. — FI. D., avec AFP





Lucy Nicholson/Reuters

Selon l'ANFR, l'iPhone 12 émet des ondes électromagnétiques supérieures aux valeurs limites fixées par l'Union européenne.

